RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

Décision du 23 novembre 2022

portant délégation de signature du chef du service de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable

NOR: TREV2235634S (Texte non paru au journal officiel)

Par décision du 23 novembre 2022 du chef du service de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable,

Délégation permanente est donnée à M. Jean Le Dall, administrateur général de l'État, secrétaire général par intérim de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, à l'effet de signer, au nom du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, contrats, marchés, conventions et avenants, à l'exclusion des décrets.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul Delduc et de M. Jean Le Dall, la délégation est accordée à Madame Chantal NAVARRO, attachée principale d'administration de l'État, pour les affaires relatives à la gestion des ressources humaines et des moyens généraux, ainsi qu'à M. Cédric LOUIS, ingénieur divisionnaire des travaux public de l'État, pour les affaires relatives à la gestion des systèmes d'information et à la gestion des moyens généraux, dans la limite des attributions qui leur sont confiées et dans la limite de 25 000 euros (HT) pour tous les actes et pièces administratives relatifs à la commande publique.